



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 25 février 2019 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille dix-neuf, le 25 février à 19h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 20 février 2019

Étaient présents : Christian LAURENS, Christian ANDRES, Olivier BACQUART, Jacques BONNARDEL, Florent BUES, Cristel FRANCESCHI, Martine GROSPELLIER, Robert BOURCIER, Séverine BUES, Magali GARNIER, Emmanuel MIEGGE, Eric DUCHENNE.

Étaient absents excusés :

Marie-José Nouhaud : pouvoir à Christian Laurens
Vanessa Develay : pouvoir à Olivier Bacquart
Philippe Di Marco : pouvoir à Jacques Bonnardel.
Francis Pin : pouvoir à Christian Andres.
Nicolas Tenoux : pouvoir à Eric Duchenne

Secrétaire de séance : Eric Duchenne.

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 04 février 2019 :

Approuvé à l'unanimité avec la correction suivante : Chapitre 9 : Questions diverses : Etudier la possibilité de faire stationner les navettes skieurs directement devant la station coté télésiège dans le sens Ristolas vers Abriès afin de faciliter la descente des skieurs vers le télésiège : Note après conseil : un essai été réalisé et s'est avéré concluant : l'arrêt coté station est donc validé.

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour :

Ajout proposé : Le Conseil Municipal doit délibérer pour donner un ordre de priorité pour les deux demandes de subvention DETR qui sont à l'ordre du jour du présent conseil : Il est donc proposé d'ajouter cette troisième délibération de priorisation à l'ordre du jour.

Ajout approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Demande de financement DETR pour les travaux de réaménagement 2019 de l'Ecole d'Abriès-Ristolas :

Le Maire présente un dossier de demande de subvention DETR concernant les travaux de l'Ecole : réfection du toit de l'école maternelle, couverture de la terrasse, revêtement en sol souple des deux salles de classe élémentaires et de l'escalier d'accès au 1^{er} étage de l'école maternelle, revêtement du sol de la cantine.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 73 693.80 € HT et le plan de financement est le suivant : Etat (DETR) 40%, Département 20%, Autofinancement Commune 40%.

Vote : 17 voix pour (unanimité)



Commune d'Abriès-Ristolas



2. Demande de financement DETR pour des études de faisabilité d'un plan d'eau écologique et touristique :

Le Maire présente un dossier de demande de subvention DETR concernant les études de faisabilité d'un plan d'eau écologique et touristique en rive droite du Guil au niveau de village de Ristolas.

Le but de cette étude de faisabilité est de réaliser des études pré-opérationnelles (implantation, modélisation 3D, études topométriques et techniques), géotechniques (sondages,...), de faisabilité technico-économique et environnementales (dossier loi sur l'eau, incidence Natura 2000,...) afin de s'assurer de la viabilité du projet.

Le montant total prévisionnel de ces études de faisabilité s'élève à 37 000 € HT et le plan de financement est le suivant : Etat (DETR) 40%, Autofinancement Commune 60%.

Vote : 17 voix pour (unanimité)

3. Ordre de priorité pour les demandes de subvention DETR (voir § 1 et 2 ci-dessus) :

Le Maire rapporte que la Préfecture demande un ordre de priorité lorsque plusieurs demandes subvention DETR sont instruites en parallèle.

Tout en souhaitant vivement que l'Etat apporte sa subvention DETR aux deux projets dans le cadre du soutien particulier accordé par l'Etat aux communes nouvelles, le maire propose formellement l'ordre de priorité suivant :

- 1 - Réaménagement de l'Ecole d'Abriès-Ristolas
- 2 - Etudes de faisabilité du Plan d'eau de Ristolas.

Vote : 17 voix pour (unanimité)

4. Questions diverses :

Règlement de l'Ecole d'Abriès-Ristolas:

La Directrice de l'Ecole a proposé un règlement intérieur pour l'école.

Des modalités (accès à la cour de l'école, récupération des enfants à la sortie de l'école,...) sont à finaliser pour le prochain conseil d'école programmé le mardi 12 mars 2019.

Cantine :

La cantine atteint actuellement des pics de fréquentation avec la presque totalité des élèves de l'école inscrits (soit parfois près d'une trentaine d'enfants). La Commune est heureuse du succès de la cantine mais doit faire appel à du personnel supplémentaire : La Commune tient à remercier les volontaires qui ont accepté d'apporter leur aide à la cantine.

Poste ATSEM:

Renouvellement du contrat à programmer.

Pistes de ski de Valpréveyre et de la Brune :

Prévoir une réunion avec la Régie des Remontées Mécaniques pour travailler sur les conditions d'arrivée en bas des pistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00